



# PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ

Blois, le 20 août 2021

### Prévention des accidents liés à la pratique d'activités de loisirs sur les cours d'eau du département

Ces derniers jours, le Service Départemental d'Incendie et de Secours est intervenu à plusieurs reprises pour porter assistance à des pratiquants de canoë-kayak sur les cours d'eau du département.

Que l'on soit expérimenté, initié ou débutant, les règles basiques et de bon sens rappelées ici sont à respecter, afin d'éviter l'accident :

#### Capacités physiques

- Savoir nager 25 mètres, s'immerger et se comporter avec aisance en milieu aquatique. Attester sur l'honneur de sa capacité à nager, pour soi et pour les personnes qui accompagnent
- Se remettre en forme si l'on n'a pas pratiqué d'activité depuis longtemps. Ne jamais surestimer ses capacités techniques et physiques, reprendre progressivement.

#### Matériel et équipement

- S'équiper correctement en fonction du parcours, des conditions météorologiques : un gilet d'aide à la flottabilité fermé, adapté à son gabarit et en bon état est indispensable. Prévoir également protections solaires, chaussures fermées sans lacets et embarcation adaptée à la sortie
- S'équiper d'un moyen de communication et de signalement
- Choisir une embarcation adaptée à la rivière et à sa morphologie

#### Information et communication

- Prévenir une personne à terre avant la sortie (lieux et heures de départ et d'arrivée)
- S'engager sur un parcours après s'être renseigné sur les conditions de navigation, les niveaux d'eau, et les points de repère et les passages difficiles du cours d'eau emprunté. Se renseigner auprès de pratiquants compétents et/ou de professionnels : un club de canoë-kayak, une base de sports d'eau vive, un loueur de canoë, un moniteur...

#### Prise en compte de l'environnement

- Respecter l'environnement
- Ne jamais tenter de franchir un barrage
- Rester humble face aux éléments naturels, qui peuvent parfois être sournois et dangereux. Même les plus expérimentés savent renoncer !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide-loisirs-nautiques-en-eau-douce-2019.pdf>

« LES SPORTS DE PAGAIE ÇA NE S'INVENTE PAS, ÇA S'APPREND ! »

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41